

Code de déontologie

Objectif et champ d'application

Le **Code de déontologie du Groupe Crimidesa** réunit les principes et les critères qui guident notre façon d'agir et nos décisions. Il s'agit de la référence commune qui définit ce que nous attendons de toutes les personnes qui constituent l'organisation et la manière dont nous nous comportons avec nos parties prenantes - clients, fournisseurs, collaborateurs et société, y compris les administrations publiques - conformément à des critères d'intégrité, de responsabilité et de durabilité.

Ce Code est l'un des piliers de notre **système de conformité réglementaire**, qui s'articule autour des politiques, procédures et pratiques internes sur lesquelles repose notre fonctionnement. Son rôle est de promouvoir une culture éthique cohérente et de veiller à ce que nos activités soient menées de manière responsable et conforme à nos obligations légales et éthiques, en intégrant nos engagements sociaux et environnementaux de manière équilibrée.

La conformité est obligatoire pour **tous les employés, les dirigeants et les membres des organes de direction** des sociétés qui composent le **Groupe Crimidesa**, ainsi que des sociétés dans lesquelles il exerce un contrôle effectif¹. Il peut également s'appliquer à des **tiers** - y compris des fournisseurs, des sous-traitants ou des collaborateurs externes - lorsque cela est expressément prévu dans les contrats ou lorsque la nature de la relation l'oblige à garantir un comportement conforme aux principes du Groupe.

Nos valeurs

Les valeurs du Groupe Crimidesa constituent la base de notre **culture** d'entreprise et guident notre façon de travailler et nos relations au sein et à l'extérieur de l'organisation. Ces valeurs - **intégrité, transparence, respect, responsabilité, égalité, collaboration et engagement envers la société** - guident notre comportement quotidien, notre prise de décision et la manière dont nous interagissons avec nos clients, nos collègues, nos fournisseurs et l'environnement dans lequel nous opérons.

Ils constituent le cadre éthique commun qui inspire nos actions et se reflète dans les **principes d'action** énoncés dans le présent Code, garantissant une méthode de travail cohérente, en phase avec l'identité et les objectifs du Groupe.

Principes de conduite

¹ Ces sociétés comprennent : Grupo Industrial Crimidesa, S.L., Compañía Minera Río Tirón, S.A.U., Crimidesa Maroc, S.A., Compañía Minera Ilustración, S.A., Enercrisa, S.A., Excavaciones Castilla, S.L. et Green Movers Mecánica y Servicio Zonas Verdes, S.L.

Les principes de conduite établissent la manière dont nous appliquons nos valeurs dans nos activités quotidiennes et visent le comportement professionnel de tous les membres du **Groupe Crimidesa**. Ils définissent les règles de comportement qui doivent être suivies dans nos décisions et nos relations avec les parties prenantes, en garantissant une conduite responsable et en ligne avec notre culture d'entreprise.

1. Droits de l'homme

Le Groupe Crimidesa est fermement engagé dans le **respect et la protection des droits de l'homme**, conformément aux principes internationalement reconnus, notamment la **Déclaration universelle des droits de l'homme** et les **Dix principes du Pacte mondial des Nations unies**.

Nous promouvons la **dignité, l'égalité et la liberté** des personnes dans toutes nos activités et relations professionnelles. Nous encourageons également le respect des personnes, de leurs valeurs, de leurs traditions et de la diversité culturelle, conformément à notre engagement d'agir de manière respectueuse et responsable.

Nous attendons de ceux avec qui nous travaillons qu'ils respectent ces principes et qu'ils promeuvent des relations fondées sur une conduite éthique et un traitement équitable.

2. Égalité et relations professionnelles

Au sein du Groupe Crimidesa, nous promouvons un environnement de travail **inclusif, sûr et exempt de toute discrimination**, où chacun est traité de manière juste et équitable. Nous défendons **l'égalité de traitement et des chances**, sans distinction de sexe, d'âge, d'orientation sexuelle, de religion, d'opinion, d'origine ou de toute autre condition personnelle ou sociale.

Nous reconnaissons et respectons les **droits à la liberté d'association et à la négociation collective**, en veillant à ce que tous les individus puissent exercer librement ces droits conformément aux lois et réglementations applicables.

Nous encourageons les processus de sélection et de promotion fondés sur des critères objectifs d'aptitude, de compétence et de mérite, et nous soutenons le développement professionnel par la formation continue, la mobilité interne et des mesures qui facilitent la **réalisation des objectifs professionnels et de vie les plus élevés**. Nous promouvons également des politiques de conciliation entre vie professionnelle et vie privée qui permettent d'établir un équilibre approprié entre le travail et la vie personnelle.

Nous attendons de tous les membres du Groupe qu'ils contribuent à créer un environnement de travail respectueux et sûr, dans lequel le harcèlement, les abus, la discrimination et toute forme de traitement dégradant ne sont pas tolérés.

3. Santé et sécurité au travail

La sécurité et la santé des personnes constitue une priorité essentielle du Groupe Crimidesa, en particulier dans le cadre de nos activités minières et industrielles. Nous agissons avec la plus grande **rigueur préventive** afin de garantir des environnements de travail sûrs et sains, en appliquant des mesures de protection conformes aux réglementations applicables et aux meilleures pratiques opérationnelles.

Nous promovons une culture de la sécurité fondée sur la responsabilité individuelle et collective, qui encourage le strict respect des règles internes et des obligations légales en matière de prévention des risques professionnels. Nous veillons également à ce que chacun dispose **des informations, de la formation et des moyens nécessaires** pour exercer ses activités en toute sécurité.

Nous attendons de chaque membre du Groupe qu'il contribue activement au maintien d'un environnement de travail sûr en adoptant un comportement responsable et en se conformant aux instructions et procédures établies pour se protéger et protéger ses collègues.

4. Conformité et légalité

Au sein du Groupe Crimidesa, nous exerçons notre activité dans le **respect total des lois en vigueur**, en nous conformant aux lois, règlements et règles applicables à chacune de nos opérations. Agir conformément à la loi est un principe de base qui guide toutes nos décisions et constitue un élément essentiel de notre culture d'entreprise.

Nous promovons une culture de la conformité qui nous oblige à agir avec **intégrité, bonne foi et rigueur professionnelle**, en veillant à ce que notre comportement soit conforme à nos obligations légales, éthiques et contractuelles. Toutes les personnes au sein du Groupe doivent connaître et appliquer les politiques, procédures et pratiques internes qui contribuent à cet engagement.

Nous attendons de chaque individu qu'il agisse de manière responsable, en demandant des précisions en cas d'incertitude réglementaire et en évitant tout comportement susceptible d'exposer le Groupe ou des tiers à un risque de non-conformité. Le respect de la légalité est une condition préalable au maintien de la confiance de nos parties prenantes.

5. Protection des informations

Au sein du Groupe Crimidesa, nous gérons les informations avec **soin, sécurité et confidentialité**, en garantissant leur utilisation responsable et conformément à la réglementation en vigueur. Les informations que nous traitons - qu'il s'agisse des nôtres, de celles de nos clients ou de celles de tiers - doivent être traitées avec le plus grand soin et n'être communiquées qu'aux personnes qui sont autorisées à les recevoir ou qui ont besoin d'en prendre connaissance pour exercer leurs fonctions.

Nous respectons strictement la réglementation de **protection des données à caractère personnel** et exigeons le respect de nos politiques internes en la matière.

Toutes les personnes au sein du Groupe sont tenues de protéger les données et les informations sensibles auxquelles elles ont accès, tant pendant qu'après la relation professionnelle, en empêchant toute utilisation abusive ou toute divulgation non autorisée.

Une gestion responsable des informations est essentielle pour préserver la **confiance** des clients, des employés et des autres parties prenantes.

6. Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent

Le Groupe Crimidesa applique une politique de **tolérance zéro** à l'égard de toute forme de corruption, pots-de-vin ou conduite illégale. Nous rejetons les pratiques telles que la fraude, le détournement de fonds, le trafic d'influence ou l'abus de ressources, ainsi que l'acceptation ou l'offre de cadeaux, de présents ou de faveurs susceptibles de compromettre l'indépendance, l'impartialité ou l'intégrité de nos décisions professionnelles.

De même, nous interdisons expressément toute activité liée au **blanchiment d'argent**, au financement du terrorisme ou à l'utilisation d'actifs ou de fonds d'origine illicite, et exigeons le respect de procédures et de contrôles internes destinés à prévenir de tels agissements.

Toutes les personnes du Groupe doivent agir avec honnêteté, transparence et responsabilité, en évitant toute relation ou action susceptible de compromettre la conformité réglementaire ou la réputation du Groupe Crimidesa. Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent les mêmes normes éthiques et qu'ils contribuent à des relations professionnelles fondées sur l'intégrité et la responsabilité.

7. Gestion des conflits d'intérêts

Au sein du Groupe Crimidesa, nous agissons avec **loyauté, objectivité et impartialité**, en évitant que des intérêts personnels, familiaux ou de tiers n'influencent notre jugement professionnel ou n'affectent les intérêts légitimes du Groupe ou de ses clients. Chaque individu doit identifier les situations potentielles de conflit d'intérêts et agir de manière transparente pour éviter qu'elles n'affectent ses performances ou la prise de décision de l'organisation.

Aucun intérêt privé ne doit prévaloir sur les obligations professionnelles ou les engagements envers le Groupe. Lorsqu'il existe ou peut exister un conflit d'intérêts potentiel, la situation doit être signalée au **Canal ou au mécanisme établi par le Groupe** en vue de son évaluation et, le cas échéant, de l'adoption des mesures nécessaires pour assurer sa bonne gestion.

Nous attendons de tous les membres du Groupe qu'ils agissent de manière responsable, prudente et transparente dans ces circonstances, afin de préserver l'intégrité et la confiance dans nos relations internes et externes.

8. Utilisation responsable des ressources

Au sein du Groupe Crimidesa, nous faisons un usage **responsable, efficace et exclusivement professionnel** des ressources et des biens mis à la disposition de nos employés. Cet engagement implique de préserver leur intégrité, d'éviter tout abus et d'agir avec honnêteté et austérité dans leur gestion.

L'utilisation frauduleuse, inappropriée ou personnelle des ressources matérielles, financières, technologiques ou de toute autre ressource de l'entreprise est expressément interdite. Chaque personne est responsable de la protection des actifs du Groupe, de leur utilisation conformément aux politiques internes et aux réglementations applicables, en contribuant à leur utilisation rationnelle et durable.

L'utilisation correcte des ressources renforce l'efficacité opérationnelle, la transparence et l'intégrité de l'activité du Groupe et constitue un élément essentiel du comportement professionnel que nous attendons de tous les membres de Crimidesa.

9. Environnement

Au sein du Groupe Crimidesa, nous exerçons nos activités dans **le respect et la responsabilité de l'environnement**, en nous engageant à prévenir, minimiser et contrôler les impacts dérivés de notre activité et à agir conformément aux réglementations applicables et aux critères opérationnels qui favorisent la protection de l'environnement.

Nous promouvons une utilisation efficace et durable des ressources naturelles, en encourageant les pratiques qui contribuent à la préservation des écosystèmes et à l'amélioration continue des performances environnementales. Nous veillons également à ce que nos installations et nos processus disposent des autorisations, des contrôles et des mesures préventives nécessaires pour garantir un fonctionnement sécurisé et respectueux de l'environnement.

Chaque personne du Groupe doit respecter la réglementation interne et externe applicable dans ce domaine et agir de manière responsable dans les situations relevant de son champ d'action, en contribuant à la protection de l'environnement dans le cadre défini par l'organisation.

10. Engagement social et communautaire

Le Groupe Crimidesa contribue au développement social et économique des environnements dans lesquels il opère en créant des emplois, en exerçant une activité commerciale responsable et en soutenant des initiatives qui favorisent la formation, l'intégration et le bien-être des personnes. Nous agissons en tenant compte des caractéristiques sociales, économiques et culturelles de chaque territoire, en promouvant des relations fondées sur le respect mutuel et la collaboration.

Nous encourageons les actions qui favorisent les opportunités de développement et de formation, en particulier dans les communautés avec lesquelles nous avons une relation directe en raison de notre activité. Nous veillons également à ce que notre

présence et nos activités aient un impact positif et responsable, en tenant compte des besoins et des attentes de nos parties prenantes.

Garantie de conformité

Le Groupe Crimidesa dispose d'un organe de gouvernance en matière de conformité, chargé de superviser l'application correcte du Code de déontologie et du système de politiques et de procédures internes qui le développent. Le **comité de conformité et des risques** veille à ce que le règlement interne soit appliqué de manière cohérente et à ce que les contrôles nécessaires soient mis en place pour garantir son efficacité.

Tous les employés du Groupe doivent connaître et respecter ce Code et participer aux activités de formation mises en place. Le non-respect de ses principes ou de son règlement intérieur peut donner lieu à l'application du régime disciplinaire prévu par la réglementation du travail ou contractuelle applicable, sans préjudice de toute action administrative ou judiciaire applicable.

Le système de conformité est complété par le Canal éthique, qui permet de signaler de manière sûre et confidentielle d'éventuelles irrégularités ou non-respects, conformément à la législation en vigueur.

Formation et diffusion du Code de déontologie

Le Groupe Crimidesa promouvra la formation continue nécessaire pour garantir la connaissance et l'application correcte du Code de déontologie par toutes les personnes qui y sont soumises. La formation est dispensée conformément aux programmes établis par le système de conformité réglementaire et peut comprendre des actions périodiques de sensibilisation, de mise à jour et de renforcement sur des questions d'éthique et de conformité.

Le Groupe veillera également à ce que le Code de déontologie soit diffusé de manière accessible et permanente à tous les employés, dirigeants et membres des organes de direction, ainsi qu'aux tiers le cas échéant.

Système d'information interne

Le Groupe Crimidesa met à la disposition de tous les employés et des tiers avec lesquels il entretient des relations professionnelles un **Canal éthique**, qui constitue le système d'information interne prévu par la *loi 2/2023, du 20 février, relative à la protection des personnes qui signalent des infractions réglementaires et à la lutte contre la corruption*. Son objectif est de permettre le signalement sécurisé et confidentiel de tout comportement susceptible d'impliquer un non-respect du Code de déontologie, des politiques internes ou des réglementations applicables.

Le Canal éthique est géré par le **comité de conformité et des risques**, qui veille à la réception, à l'analyse et au traitement corrects des communications, ainsi qu'au respect des principes de **confidentialité, protection de l'identité, indépendance, non-représailles et protection des données**. Lorsque la loi le permet, les communications anonymes peuvent être acceptées et seront évaluées en fonction de leur contenu et des procédures internes.

Les communications peuvent être effectuées par les moyens fournis par le Groupe, y compris son site web, le courrier postal, le téléphone, le courrier électronique ou les réunions en face à face, comme indiqué dans les procédures spécifiques. Le Canal éthique veille à ce qu'un accusé de réception soit délivré et que la personne ayant réalisé le signalement soit informée de l'état d'avancement du dossier dans les délais légaux.

Les communications seront traitées avec rigueur, en garantissant les droits des personnes concernées, y compris la **présomption d'innocence**, le droit d'être entendu et le respect de la réglementation en matière de protection des données. Le cas échéant, et conformément à la législation en vigueur, les informations pourront être mises à la disposition des autorités compétentes.

Le Groupe Crimidesa interdit expressément toute forme de **représailles** à l'encontre des personnes signalant de bonne foi d'éventuelles infractions ou coopérant à l'enquête. **L'utilisation à mauvais escient** du Canal éthique, y compris l'envoi de communications fausses ou malveillantes, peut donner lieu à des **mesures disciplinaires** conformément à la législation applicable.

Adoption et entrée en vigueur

Le présent Code de déontologie a été approuvé par le **Conseil d'administration du Groupe Crimidesa le 26 mars 2026** et sera applicable immédiatement dans toutes les entreprises constituant le Groupe.

Le Code sera valable jusqu'à ce qu'il soit révisé et, le cas échéant, mis à jour, chose qui pourra se produire lorsque la taille du Groupe, l'un des secteurs dans lesquels il opère, son contexte réglementaire ou les normes applicables changent, ou lorsque le Conseil d'administration juge nécessaire de le revoir pour s'assurer de son adéquation et de son efficacité.